

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

À un an de la fin du mandat d'Emmanuel Macron, tous les regards se tournent déjà vers l'élection présidentielle de 2027. À droite, Bruno Retailleau a été désigné candidat des Républicains à l'issue d'une consultation interne des adhérents, qui ont choisi à 73,8 % de désigner directement leur président plutôt que d'organiser une primaire.

L'actualité reste marquée par les incertitudes entourant la situation judiciaire de Marine Le Pen, dont une éventuelle inéligibilité pourrait rebattre les équilibres politiques. Au-delà de ces enjeux, plusieurs personnalités sont déjà engagées ou en phase de positionnement. Édouard Philippe a officialisé sa candidature, tandis que David Lisnard a exprimé son intention de se présenter. À gauche, plusieurs figures, dont Clémentine Autain, Jérôme Guedj, Raphaël Glucksmann et François Ruffin, se préparent également à cette échéance.

Claire Fourcade, médecin en soins palliatifs et ancienne présidente de la SFAP, publie un nouvel ouvrage intitulé « Fin de vie. Manuel de résistance », à la fois témoignage et plaidoyer contre la légalisation de l'euthanasie. À travers son expérience de terrain, elle défend l'idée que la fin de vie ne peut être réduite à un acte technique ou administratif, mais doit rester un temps profondément humain, fondé sur l'accompagnement, la relation et la solidarité.

Elle conteste ainsi l'idée selon laquelle l'euthanasie constituerait une réponse inévitable à la souffrance, et met en garde contre les évolutions d'une société qui banaliserait le fait de donner la mort. Cette prise de position s'inscrit directement dans le contexte des débats parlementaires en cours, alors que la question de la fin de vie revient au cœur de l'agenda politique.

PPL LOGEMENT

La députée Constance de Pélichy (UDI, Loiret - groupe LIOT) a déposé le 14 avril 2026 une proposition de loi visant à faciliter l'accès au logement des familles par la création d'un prêt à taux zéro. Cette initiative s'inscrit dans un contexte marqué par la baisse de la natalité et la dégradation du pouvoir d'achat immobilier, que la députée identifie comme un frein direct au désir d'enfant.

Le texte propose la mise en place d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 100 000 euros, destiné à l'acquisition, la construction ou l'agrandissement de la résidence principale, sans condition de ressources. Ce dispositif serait accessible dès la déclaration de grossesse et jusqu'aux cinq ans de l'enfant. En liant explicitement politique du logement et politique familiale, cette proposition entend répondre à une contrainte économique croissante pesant sur les jeunes ménages et susceptible d'influencer les choix de vie.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

État civil / Gleeden hors-la-loi

Dans une question écrite, la députée Marie-France Lorho (RN, Vaucluse) interrogeait le Gouvernement sur la compatibilité avec le cadre juridique du mariage d'une campagne publicitaire de la plateforme Gleeden, qui banalise l'infidélité. Elle soulignait le décalage entre la promotion commerciale de relations extraconjugales et les obligations issues du mariage civil, notamment le devoir de fidélité.

Dans sa réponse publiée le 21 avril 2026, le garde des Sceaux rappelle que si l'adultère constitue un manquement aux obligations du mariage pouvant fonder un divorce pour faute, il ne fait l'objet d'aucune sanction civile en dehors de la sphère conjugale. Il précise que la jurisprudence reconnaît l'absence d'interdiction légale de la promotion commerciale de relations extraconjugales, et que toute tentative d'encadrement se heurterait aux exigences constitutionnelles de liberté d'expression et de proportionnalité.

Retraites

Dans une question écrite publiée le 21 avril 2026, le député François Gernigon (Horizons, Maine-et-Loire) alerte sur l'absence de publication du décret d'application relatif au calcul de la retraite des mères de famille. Il souligne l'insécurité juridique créée pour les assurées, alors que la LFSS pour 2026 prévoit une adaptation du nombre d'années retenues pour le calcul du salaire annuel moyen en fonction du nombre d'enfants.

Le député demande au Gouvernement de préciser le calendrier de publication du décret ainsi que ses modalités d'application, notamment s'agissant de son entrée en vigueur pour les pensions liquidées en 2026. À ce stade, aucune réponse n'a encore été apportée.

Politique familiale

Deux questions écrites, déposées le 21 avril 2026 par les députés Abdelkader Lahmar (LFI, Rhône) et Éric Liégeon (LR, Doubs), reviennent sur le report de 14 à 18 ans de la majoration pour âge des allocations familiales, entrée en vigueur le 1er mars 2026. Les parlementaires alertent sur les conséquences de cette mesure pour les familles, en particulier les plus modestes, dans un contexte déjà marqué par des tensions sur le pouvoir d'achat.

S'appuyant notamment sur une évaluation du HCFEA, ils soulignent que le manque à gagner pourrait dépasser 3 600 euros par enfant sur quatre ans pour les foyers concernés. Ils interrogent le Gouvernement sur une éventuelle remise en cause de cette réforme, qui avait déjà suscité des réserves de la part des associations familiales et de la CNAF lors de son élaboration.

AVIS DU CESE **DÉPÉNALISATION DES TESTS GÉNÉTIQUES**

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté le 14 avril 2026 un avis consacré à l'encadrement des tests génétiques en accès libre, dans le contexte des États généraux de la bioéthique. Adopté à une très large majorité, ce texte met en lumière un phénomène désormais massif : entre 1,5 et 2 millions de Français ont déjà eu recours à ces tests pour rechercher leurs origines, en contournant une législation nationale pourtant restrictive.

L'avis souligne ainsi le décalage croissant entre le droit français et les pratiques réelles, facilitées par l'essor d'un marché numérique

international. Il alerte également sur les risques liés à la protection des données génétiques, souvent transférées hors de l'Union européenne vers des acteurs privés, échappant en partie aux garanties du RGPD.

Face à ces enjeux, le CESE appelle à une évolution du cadre juridique, en envisageant une dépénalisation encadrée des tests à visée généalogique, accompagnée de garanties renforcées. Il plaide notamment pour une meilleure souveraineté des données, un encadrement européen du marché, ainsi qu'un accompagnement des personnes concernées, afin de prévenir les conséquences psychologiques liées à la découverte des origines. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

FIN DE VIE :

→ Les propositions de loi relatives aux soins palliatifs et à l'aide à mourir seront examinées en **deuxième lecture au Sénat**, avec un passage en **commission le 29 avril** puis une **discussion en séance publique du 11 au 13 mai**. Cette séquence sera déterminante dans la poursuite de la navette parlementaire, avec des délais de dépôt d'amendements fixés fin avril et début mai.

ACCÈS AUX ORIGINES :

→ La proposition de loi visant à garantir le droit d'accès aux origines personnelles sera examinée **à l'Assemblée nationale, en commission le 6 mai** puis en **séance publique le 11 mai**, dans un contexte de montée des enjeux bioéthiques.

PARENTS D'ENFANTS MALADES :

→ La proposition de loi transpartisane sur la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints de maladies graves ou de handicap fera l'objet d'une **deuxième lecture à l'Assemblée nationale**, avec une **discussion prévue du 12 au 13 mai**.

BIOÉTHIQUE :

→ Dans la perspective de la prochaine révision législative, l'OPECST examinera **le 25 juin un rapport d'évaluation de la loi de bioéthique de 2021**, marquant une étape importante dans la préparation des futurs débats.